



Rouen, le 13 juin 2013

Lettre ouverte à Madame le Recteur de l'Académie de Rouen

Madame Le Recteur,

Vous projetez de supprimer, à la rentrée prochaine de 2013, 123 postes équivalent temps-plein (ETP) d'Assistants d'Education (AED) dont 70,5 ETP d'Assistants pédagogiques (AP) dans les écoles du primaire, 48 ETP dans les collèges/lycées et 4,5 ETP d'AED de surveillance. Ces suppressions concerneraient un nombre bien supérieur encore de personnels puisqu'ils sont employés pour la plupart à mi-temps pour ces missions.

Ce projet, dans le sillage de nombreuses annonces similaires d'autres académies et dans un contexte d'augmentation des effectifs d'élèves des premier et second degrés (35 000 à l'échelle nationale pour le second degré et 30 000 dans le premier degré) provoque une totale incompréhension et est jugé inacceptable par les équipes éducatives des établissements. Si peu d'équipes éducatives ont été, à ce jour, alertées par leur chef d'établissement, toutes dénoncent une telle décision jugée injuste et non justifiée.

En outre et en contradiction avec le « dialogue social », les représentants des personnels et des parents d'élèves ne sont toujours pas, eux, informés officiellement de ces suppressions et encore moins de la liste des établissements concernés et des critères retenus.

Considérant que de telles suppressions seraient en contradiction avec les engagements pris et renouvelés par le Président de la République et le Ministre de l'Éducation nationale d'augmenter le nombre d'enseignants et de personnels d'éducation dans les établissements durant le quinquennat, et d'assurer *"un climat scolaire serein indispensable au bon déroulement des apprentissages et au bien-être des élèves"* (circulaire de rentrée du Ministre Vincent Peillon), les organisations syndicales et la FCPE expriment leur incompréhension et leur indignation.

Il y a un an, le gouvernement créait 2000 postes d'Assistants d'Education (AED) pour pallier les difficultés des vies scolaires ; loin des effets d'annonce, les établissements scolaires ont besoin de continuité pour le suivi et l'accompagnement des élèves.

Ces personnels, dont nous ne nous satisfaisons pas de la situation précaire, constituent sur le terrain et au quotidien une aide précieuse pour les élèves et les équipes éducatives. Les missions qu'ils y accomplissent permettent la mise en œuvre de projets et en assurent la durabilité (fonctionnement des bibliothèques et centres de documentation, suivi des activités dans le cadre du B2I, création de sites internet d'écoles...). Priver ces personnels précaires de leur emploi, c'est aussi priver ces établissements de l'expérience et des compétences de ces collègues qui n'ont pourtant pas failli dans l'exercice de leurs missions.

Les organisations syndicales signataires et la FCPE vous demandent solennellement, Madame le Recteur, de ne pas dégrader les conditions de travail des personnels et d'encadrement des élèves, de maintenir dans cet objectif l'ensemble des emplois d'assistants pédagogiques et d'AED dans l'académie et de veiller qu'aucun de ces collègues ne se trouve sans emploi.